



D.2022.10.19.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.2 - SYSTEMES - M 2022-0139 pour la rénovation des terminaux de contrôle pour gestion d'obsolescence matérielle, intégration et maintenance des nouveaux média Open Paiement et Code Barre 2D à conclure avec l'entreprise Slow Sense - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo Collectivités, en tant qu'autorité organisatrice, met à la disposition de Tisséo Voyageurs un ensemble de systèmes de contrôle, fournis par Slow Sense (parties matérielle et logicielle dont il est propriétaire) qu'il convient de maintenir et de faire évoluer.

Tisséo souhaite se doter d'un marché pour réaliser les prestations de renouvellement d'équipements, d'évolutions logicielles et de maintenance associée sur le périmètre des terminaux portables de contrôle des titres de transport afin de réaliser les objectifs suivants :

- Garantir le niveau de services du contrôle dans le cadre de la feuille de route de rénovation billettique et de l'arrivée des nouveaux titres de transport,
- Prendre en compte les nouveaux besoins, fonctionnels et réglementaires liés à l'environnement de fonctionnement du service,
- Rénover la flotte d'équipements adaptés aux nouveaux besoins et garantissant une pérennité d'exploitation/maintenance.

Au vu de ce qui précède, un groupement de commandes entre les deux entités Tisséo a été réalisé afin d'optimiser les coûts et permettre à Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités d'intégrer les contraintes d'exploitation et de maintenance dans le choix de la solution.

La solution doit s'intégrer dans l'écosystème actuel Tisséo en respectant toutes les règles sécuritaires et cyber-sécuritaires associées.

Le présent marché a pour objectif de couvrir les besoins décomposés notamment comme suit :

- Renouvellement matériel des terminaux portables de contrôle (120 terminaux portables simplifiés)
- Coût des licences pour 120 terminaux portables
- Renouvellement des 120 terminaux de paiement électronique pour le règlement des amendes
- Intégration du contrôle de titres sur le support carte bancaire (open paiement)
- Intégration du contrôle de titre en code-barre 2D
- Arrêt du contrôle du ticket magnétique
- Maintenance matérielle
- Maintenance logicielle

Au regard de l'adhérence technique entre le logiciel et le matériel, et de l'intégration forte au système d'information Tisséo, il a été décidé de ne pas allouer le marché et de confier de nouveau à Slow Sense la gestion d'obsolescence, les évolutions logicielles à mettre en œuvre et la maintenance matérielle et logicielle.

En outre, la société Slow Sense bénéficie d'une exclusivité sur le logiciel actuel (« PSI Bus contrôle ») dont elle a acquis les droits de propriété intellectuelle ; elle est donc la seule en mesure d'assurer les évolutions logicielles et la maintenance du système central.

Enfin, le changement de solution technologique nécessiterait un investissement supplémentaire à minima équivalent à celui réalisé initialement en 2018, soit un surcoût d'environ 70 % par rapport au montant envisagé uniquement pour traiter la partie gestion d'obsolescence actuelle.

Il est donc proposé de conclure le présent marché sous la forme d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société Slow Sense en application des dispositions de l'article R2122-3 2° et 3° du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter de la date de notification du marché (estimée en octobre 2022). Le marché sera ensuite reconductible deux fois par périodes d'un an.

Le marché est conclu sous la forme d'un marché à prix mixtes : une partie des prestations sera exécutée sur la base d'un prix forfaitaire et une autre partie des prestations pourra être exécutée à travers l'émission de bons de commande. La partie à bons de commandes est prévue avec un seuil maximum de commande et suit les dispositions des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant total des prestations hors forfait pour la durée du marché ne pourra excéder 778 000 €HT.

Les jalons suivants sont identifiés :

- Commande des nouveaux équipements : octobre 2022
- Nouvelle flotte matérielle reconfigurée et opérationnelle : mars 2023
- Contrôle des titres de transport « cartes bancaires » : septembre 2023
- Contrôle des titres de transport « Code-Barre 2D » sur papier et sur mobile : septembre 2024
- Arrêt du contrôle du ticket magnétique : début 2025
- Début de la maintenance logicielle : août 2023 (en prenant la suite du marché de maintenance actuel)
- Début de la maintenance matérielle : mars 2024 (1 an de garantie préalable)

Une lettre de consultation a été adressée à la société Slow Sense le 13 juin 2022. La date limite de remise de l'offre était fixée au 4 juillet 2022 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 19 septembre 2022, donné un avis favorable à la conclusion du marché M2022-0139 avec la société Slow Sense pour la rénovation des terminaux de contrôle pour gestion d'obsolescence matérielle, intégration et maintenance des nouveaux média Open Paiement et Code Barre 2D, pour un montant forfaitaire de 140 750 €HT et un montant maximum de 778 000 €HT s'agissant de la partie à bons de commande.

Le coût prévisionnel total du marché est de 515 110 €HT décomposé comme suit entre les entités Tisséo :

- Tisséo Collectivités : 140 750 €HT en forfait et un montant estimé de bon de commandes de 229 520 €HT, soit un total de 370 270 € HT;
- Tisséo Voyageurs : 144 840 € HT en bons de commande.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Misiak n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M 2022-0139 pour la rénovation des terminaux de contrôle pour gestion d'obsolescence matérielle, intégration et maintenance des nouveaux média Open Paiement et Code Barre 2D avec la société Slow Sense pour un montant forfaitaire de 140 750 €HT et un montant maximum de 778 000 €HT s'agissant de la partie à bons de commande sur la durée totale du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2022 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le président,

Jean-Michel LATTES